

OFFRE D'EMPLOI – CODEUR (H/F) LPC (Rèf 2021-40)

L'Institut Public Ocens est un établissement médico-social implanté sur le territoire de Loire-Atlantique. Ses deux pôles d'activités, en déficiences sensorielles et du langage, et dans le champ médico-éducatif, accompagnent près de 760 enfants orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et plus de 300 adultes. En 2020 l'établissement rassemble plus de 400 professionnels issus de 46 métiers différents répartis sur deux sites à Nantes et à Vertou.

Description du poste :



Contrat à durée déterminée année scolaire 2021/2022, prise de poste au plus tôt.



Temps plein



Affectation dans un service ambulatoire (SSEFS). Résidence administrative Nantes La Persagotière.



Conditions et avantages :

- | | |
|--|---|
| ✓ Reprise de l'ancienneté | ✓ RTT |
| ✓ Chèque restaurant | ✓ Temps de travail annualisé (congé la moitié des vacances scolaires + 15 jours à Noël) |
| ✓ Remboursement 50% des transports en commun | ✓ CGOS (au bout de 6 mois) |
| ✓ Forfait mobilité (prime pour l'utilisation du vélo ou du covoiturage selon conditions) | ✓ Actions de formations financées par l'établissement |

Missions :

- Interventions auprès d'enfants sourds d'adulte sourds
- Accompagnement individuels (SSEFS), dans l'établissement de formation de la personne
- Echange de savoir entre professionnels
- Réunions d'équipe

Profil :

- Diplôme de Codeuse LPC
- Permis de conduire B indispensable
- La pratique de la Langue des Signes Française serait un plus
- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire

Positionnement :

- Sous l'autorité hiérarchique du Responsable de service
- Intégré au sein de l'équipe pluridisciplinaire

Transmettre lettre de motivation et CV par mail ou par courrier à :

Mme PINEAU-SALAÜN Caroline
Institut Public Ozens
BP 2229
44122 VERTOOU Cedex
recrutements@ocens.fr

Date limite de candidature : 08/09/2021.

INFORMATION COVID



La loi du 5 Août 2021, portant sur la gestion de la crise sanitaire, introduit l'obligation vaccinale et le pass sanitaire au sein des ESMS pour l'ensemble de leurs salariés (soignants, pédagogiques, éducatifs, administratifs et techniques). Ces mesures sont entrées en vigueur à compter du 9 août 2021.